

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 50 chargée de l'examen du préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes »

Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation

Présidente-rapporteuse :	Anne-Françoise DECOLLOGNY (PS)
Membres présents, Mmes et MM.	Romain FELLI (PS) Robert JOOSTEN (PS) Joël TEUSCHER (PS) Matthieu CARREL (PLR) Bertrand PICARD (PLR) Daniel DUBAS (Les Verts) Sophie MICHAUD-GIGON (Les Verts) Magali CRAUSAZ MOTTIER (Ensemble à Gauche ; rpl. M. V. Mottier) Valentin CHRISTE (PLC ; rpl. M. N. Di Giulio) Vincent VOUILLAMOZ (Le Centre) Jean-Luc CHOLLET (UDC, rpl. Mme S. Schlienger)
Représentante de la Municipalité	Mme Florence GERMOND, Conseillère municipale, Directrice des Finances et de la Mobilité
Représentants de l'administration	M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service Routes et Mobilité M. Fabien ROLAND, chef de division Espaces publics, RM
Notes de séances	M. Claude GIGANDET, Administration Routes et Mobilité, que nous remercions pour ses excellentes notes.

Lieu : Salle de conférences du Service des Finances, Pl. Chauderon 9

Date : Jeudi 31 mai 2018

Début et fin de la séance : 17h00 à 18h40

La présidente passe la parole à Mme Florence Germond pour la présentation du préavis.

Celle-ci, après avoir présenté les membres de l'administration, précise que la Municipalité, par ce préavis, sollicite un montant de 4.4 millions pour la réalisation d'aménagements urbains qualifiés de légers mais qui sont pour une bonne part issus de demandes d'habitants, qui visent à sécuriser des abords d'écoles ou qui visent la mise en valeur d'espaces urbains.

Durant la séance, Mme la Directrice apportera d'autres informations que nous résumons ici :

Les interventions « légères » représentent souvent des montants inférieurs à 100'000 francs, mais les budgets ne permettent pas leur réalisation. Si elles dépassent 100'000 francs, la Municipalité doit présenter un préavis, ce qui pose des problèmes de délai et surtout ne permet pas une vision d'ensemble desdits projets. Or une vision et une stratégie globale sont nécessaires. Ladite vision stratégique nous est présentée (en annexe). Les montants nécessaires ne représenteront pas des

Conseil communal de Lausanne

dépenses supplémentaires au budget mais seront compensés par des montants non-dépensés au plan des investissements (3.1 millions), avec, en complément, un prélèvement sur le Fonds du développement durable (FDD, 1.3 millions).

Mme la Directrice met en évidence les demandes des habitants de différents quartiers, elle cite les habitants du quartier de Montelly, du secteur Rovéréaz-Craivavers. Elle mentionne également les demandes de sécurisation des abords des écoles (Villamont, Prélaz-Valency), notamment.

Dans son ensemble le préavis vise donc plusieurs objectifs :

1. Répondre à des demandes ponctuelles de différentes natures et de différentes provenances
2. Continuer le développement des zones modérées (lesquelles sont souvent issues de demandes d'habitants de quartiers)
3. Améliorer les espaces urbains, en se basant sur une étude de diagnostic qui sera demandée à un bureau spécialisé. Ladite étude permettra également de donner une vue d'ensemble des points à améliorer dans les espaces publics de l'hyper-centre, en relation avec les commerces en particulier. Une telle démarche a déjà été entreprise par d'autres villes suisses et qui ont été jugées très positives.

Deux présentations¹ nous sont fournies dont Madame la Directrice relève la cohérence de la démarche en référence au programme de législation et au futur plan directeur communal. Elles sont jointes au présent rapport.

Discussion générale

Plusieurs commissaires accueillent ce préavis avec intérêt et annoncent qu'ils le soutiendront, car il permettra à la fois de répondre à des demandes ponctuelles, issues souvent de demandes d'habitants, tout en les inscrivant dans une vision et une stratégie d'ensemble d'amélioration des espaces urbains. Il leur apparaît que les différentes problématiques ont été prises en considération : revalorisation d'espaces délaissés, modération et apaisement du trafic, prise en compte des besoins des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes, notamment. La souplesse que permet également le crédit-cadre est aussi considérée comme pertinente.

D'autres commissaires sont plus réticents, voire négatifs. Ils indiquent que le montant de 4.4 millions est relativement élevé pour des aménagements légers ou éphémères et de natures assez différentes. Ils estiment également le niveau de précision des projets prévus insuffisant. Ils relèvent le côté « fourre-tout » du préavis et le manque de vue d'ensemble, alors que des préavis distincts auraient été plus judicieux. D'aucuns estiment qu'il aurait fallu attendre le diagnostic des espaces publics annoncé dans le préavis, avant de prévoir des interventions.

Une discussion s'engage sur la notion d'aménagements éphémères. La crainte serait qu'ils soient éliminés avant d'avoir été amortis. Mais il est relevé a contrario que des aménagements éphémères permettent de découvrir de nouveaux lieux, voire de pérenniser certains aménagements. L'exemple de Lausanne-Jardin est cité.

Pour certains, ces aménagements relèvent de la cosmétique. Pour d'autres, il est souligné que souvent des aménagements dits « légers » changent la physionomie d'un quartier et que la légèreté peut parfois faire toute la différence. L'exemple de la Placette du Pré-du-Marché est cité.

La question du diagnostic des espaces du centre-ville, en rapport avec la vie économique, retient l'attention. Les représentants de l'administration indiquent que la démarche a déjà été faite à

¹ « Eléments et principes du préavis « Rues vivantes »
« Pistes de réflexion pour une stratégie des espaces publics lausannois »

Conseil communal de Lausanne

Zürich et Berne et que l'expérience s'est révélée très positive (place Sechseläuten à Zürich, par ex.). Le montant prévu est de Fr. 150'000

Un commissaire relève qu'il faudrait éviter que certains quartiers soient mieux traités que d'autres parce que leur vie associative est plus active que d'autres.

Analyse du préavis (seuls les points suscitant une discussion sont mentionnés)

4.2 Diagnostic des usages et de la qualité des espaces publics

La question de l'identité du bureau qui sera mandaté est posée.

Réponse : La Ville respectera la Loi sur les marchés publics, tout en souhaitant un regard externe. A cet effet, un bureau danois spécialisé dans ce type de démarche a été contacté.

A la demande d'un commissaire d'une ouverture à des bureaux locaux, Mme la Directrice indique que ce sera possible. Mais elle relève la nécessité d'une méthodologie spécifique.

4.3 Valorisation des espaces publics au cœur de la ville

La question de l'identité des rues à piétonniser est posée.

Réponse : Le nom des rues n'a pas été mentionné. Car il sera nécessaire d'avoir un regard externe, avec des spécialistes, de manière à avoir une vision globale. En particulier en relation avec l'attractivité commerciale.

5.2 Zones modérées – vers un apaisement de la circulation

Le marquage au sol des zones de rencontre est relevé comme étant peu adéquat. L'exemple de la place de la Gare de Renens est mentionné : le marquage s'efface rapidement, ce qui peut s'avérer dangereux.

Réponse : le préavis prévoit justement de définir une identité spécifique pour les zones de rencontre lausannoises. Par ailleurs, ce préavis ne traite pas de la question du 30 km/h car un préavis est en préparation pour traiter ce sujet.

5.3 Chemin de l'école et enfants dans l'espace public

La question est posée de savoir si la sécurisation des abords des écoles ne devrait pas être traitée dans la réponse au postulat Eggenberger et crts « Planification des rénovations et constructions scolaires ».

Réponse : le postulat, et sa future réponse, traitent de l'entretien des bâtiments et non pas de la question de leurs accès.

6.2 Bancs-relais

Tout un chacun reconnaît l'utilité des bancs et souhaite que le programme d'installations se poursuive. Il est relevé que les rues en pente posent des problèmes aux personnes âgées, comme l'étroitesse de certains trottoirs qui nécessiteraient des bancs... à une place.

Réponse : les bancs « Lausanne » ne sont pas les plus durables ni les plus économiques et la recherche d'une meilleure solution est en cours, avec un test à Pierrefleur. Les bancs coûtent cher, raison de plus pour trouver les meilleurs et les plus durables.

6.3 Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite

Il s'agira de mesures durables et non pas temporaires.

Pour les personnes à mobilité réduite, il apparaît que le montant prévu est insuffisant pour répondre à toutes les nécessités.

Réponse : le préavis ne traite pas de toute la politique en matière d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite, mais de mesures rapidement mises en œuvre (bandes podotactiles, bancs).

Conseil communal de Lausanne

6.5 Equipements en faveur des vélos

Ici également, le montant paraît modeste, alors que les améliorations nécessaires sont nombreuses.

Réponse : il s'agit de petites mesures : arceaux, rampes, pompes à vélos, mais qui cumulées, ne peuvent pas être absorbées par le budget. Par ailleurs, un très gros investissement est actuellement fait dans le cadre du PALM en faveur des cyclistes et des piétons.

8. Financement par le Fonds du développement durable (FDD)

Un commissaire doute que le FDD puisse financer un crédit-cadre.

Réponse : les mesures en faveur de l'amélioration des espaces publics et du développement de la mobilité douce entrent totalement dans les objectifs du FDD. Par ailleurs la problématique du crédit-cadre n'est pas l'enjeu pour déterminer ou non la possibilité d'intervention du FDD.

Pour des sommes inférieures à Fr. 100'000, la Municipalité peut engager sa responsabilité. En revanche pour des montants supérieurs, c'est le conseil communal qui doit se prononcer, d'où ce préavis.

Un montant de 300'000 francs n'a pas été utilisé pour le réaménagement de la place du Tunnel, qu'est-il devenu ?

Réponse : ils ont été intégrés dans le présent préavis.

Montant à disposition au Fonds du développement durable ?

Réponse : Le montant disponible est de 14.9 millions (transmis après la séance).

Suivi des dépenses du crédit-cadre ?

Réponse : Mme la Directrice s'engage à faire le suivi des dépenses effectuées par le biais de ce préavis dans le rapport de gestion.

Vote de la commission

- Conclusion 1 : 8 oui, 3 non, 1 abstention
- Conclusion 2 : 8 oui, 2 non, 2 abstentions
- Conclusions 3 et 4 : 9 oui, 2 non, 1 abstention

Lausanne, le 22 août 2018

La rapportrice :
Anne-Françoise Decollogny

Annexes :

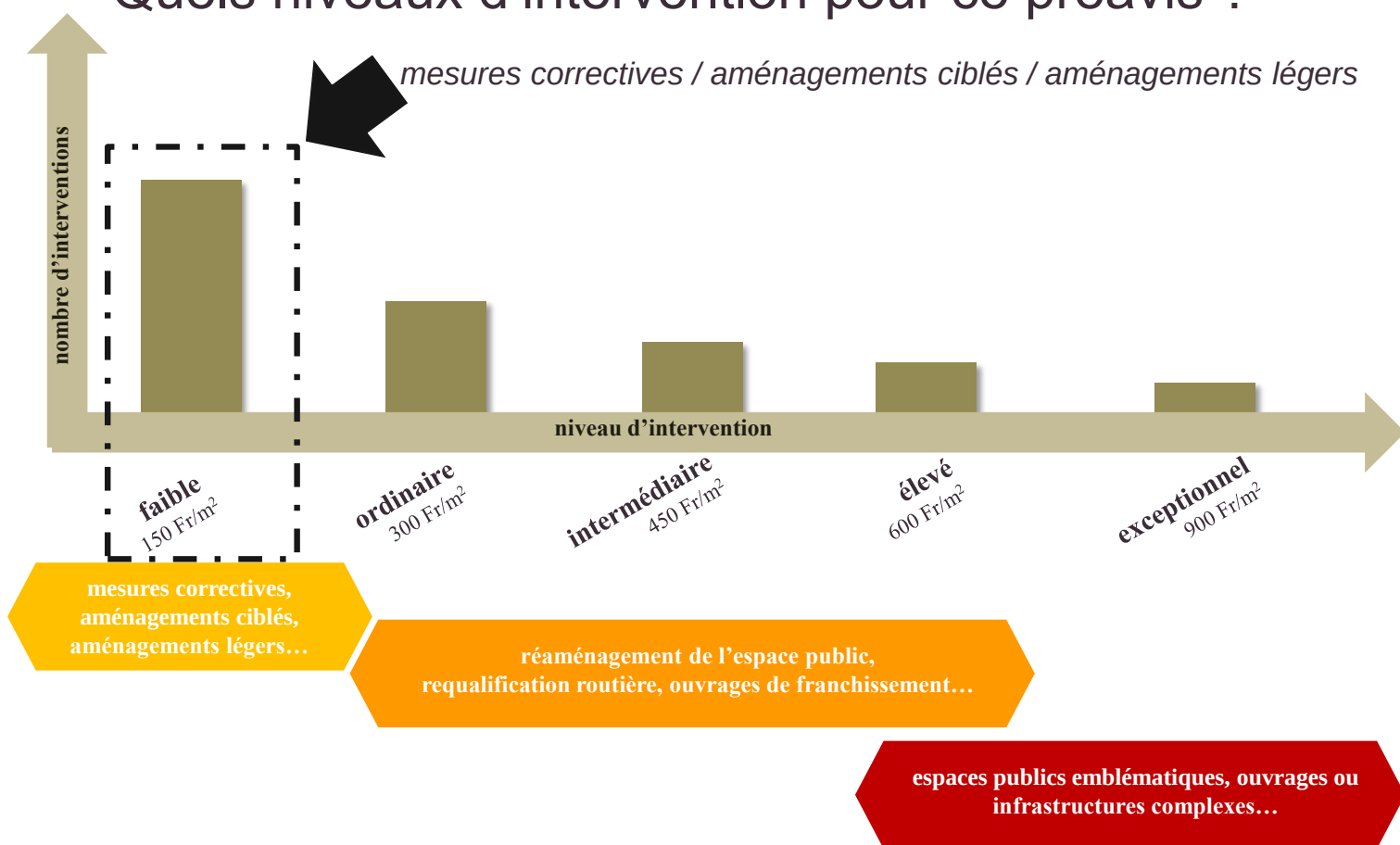
« Eléments et principes du préavis « Rues vivantes »

« Pistes de réflexion pour une stratégie des espaces publics lausannois »

Eléments et principes du préavis « Rues Vivantes

- un futur préavis ayant pour objectif de répondre aux attentes de la population en matière de **qualité des espaces publics** et d'**apaisement de la circulation**
- une enveloppe financière de **4.4 mio** à inscrire dans la législature **2016 -2021**
- des actions à **coordonner** avec les autres projets planifiés, dans une approche globale par secteurs (Bellevaux, Prélaz, Montelly, Rovéréaz, etc.)

Quels niveaux d'intervention pour ce préavis ?



Trois fils conducteurs pour le préavis



1 – Vitaliser les espaces publics de cœur de ville

2 – Améliorer la vie de quartier par les espaces publics et l'apaisement du trafic

3 – Répondre aux sollicitations courantes de la population

Un nouveau préavis en phase avec le programme de législature

3 Développer une politique d'aménagement qui combine des interventions rapides, légères et éphémères dans l'espace public avec des réflexions urbanistiques à plus long terme, à l'instar par exemple de ce qui a été fait à la Riponne ou des projets en cours au Vallon.

7 Développer une politique de mise en valeur, du patrimoine culturel dans l'espace public.

1 Requalifier les espaces libérés par le trafic individuel et développer de nouvelles zones piétonnes, y compris dans les quartiers.

décourager le trafic individuel motorisé de transit; développer les zones 30 km/h et les zones de rencontre; proposer des tests de limitation à 30 km/h la nuit.

6 Valoriser la dimension économique et d'animation des espaces publics tout en veillant à limiter les nuisances pour les riverains.

5 Utiliser les fonds spécifiques pour, d'une part, des actions pilotes et des mesures qui assurent la transition énergétique à l'échelle lausannoise (fonds pour l'efficacité énergétique) et d'autre part, une politique d'intégration de la durabilité dans les directions et dans toutes les politiques publiques (fonds du développement durable).

1 – Vitaliser les espaces publics de cœur de ville

Constats :

- des attentes importantes sur les espaces publics du centre-ville, provenant de milieux très différents (commerçants, population riveraine, familles, visiteurs...)
- des espaces qui ne doivent pas attendre les grands réaménagements (Riponne, Tunnel, place Centrale...) pour vivre
- un territoire complexe dans lequel la bonne réponse n'est pas toujours évidente
- beaucoup d'acteurs en jeu, et beaucoup de solutions... mais pour des questions qui n'ont pas forcément encore été posées !

Diagnostiquer et documenter les usages et les besoins des espaces publics du centre-ville



Mettre en valeur des espaces publics négligés



Mettre en valeur des espaces publics négligés



2 – Améliorer la vie de quartier par les espaces publics et l'apaisement du trafic

Constats :

- de quartier en quartier, des demandes qui se ressemblent : plus de calme, (tout en pouvant continuer à circuler partout en voiture) , la sécurité pour les enfants (tout en continuant à les amener à l'école en voiture), l'envie d'espaces conviviaux près de chez soi (sans toucher à l'offre en stationnement)...
- une politique de modération qui a fait ses preuves (pas de retours négatifs sur les zones 30 ou zones de rencontre déjà en place...)
- des projets qui gagnent en force quand ils traitent ces thématiques de façon globale (ex. av. Vinet)
- des principes d'aménagement des espaces publics et de modération du trafic qui peuvent être rafraîchis

Déployer des zones de rencontre avec une identité lausannoise

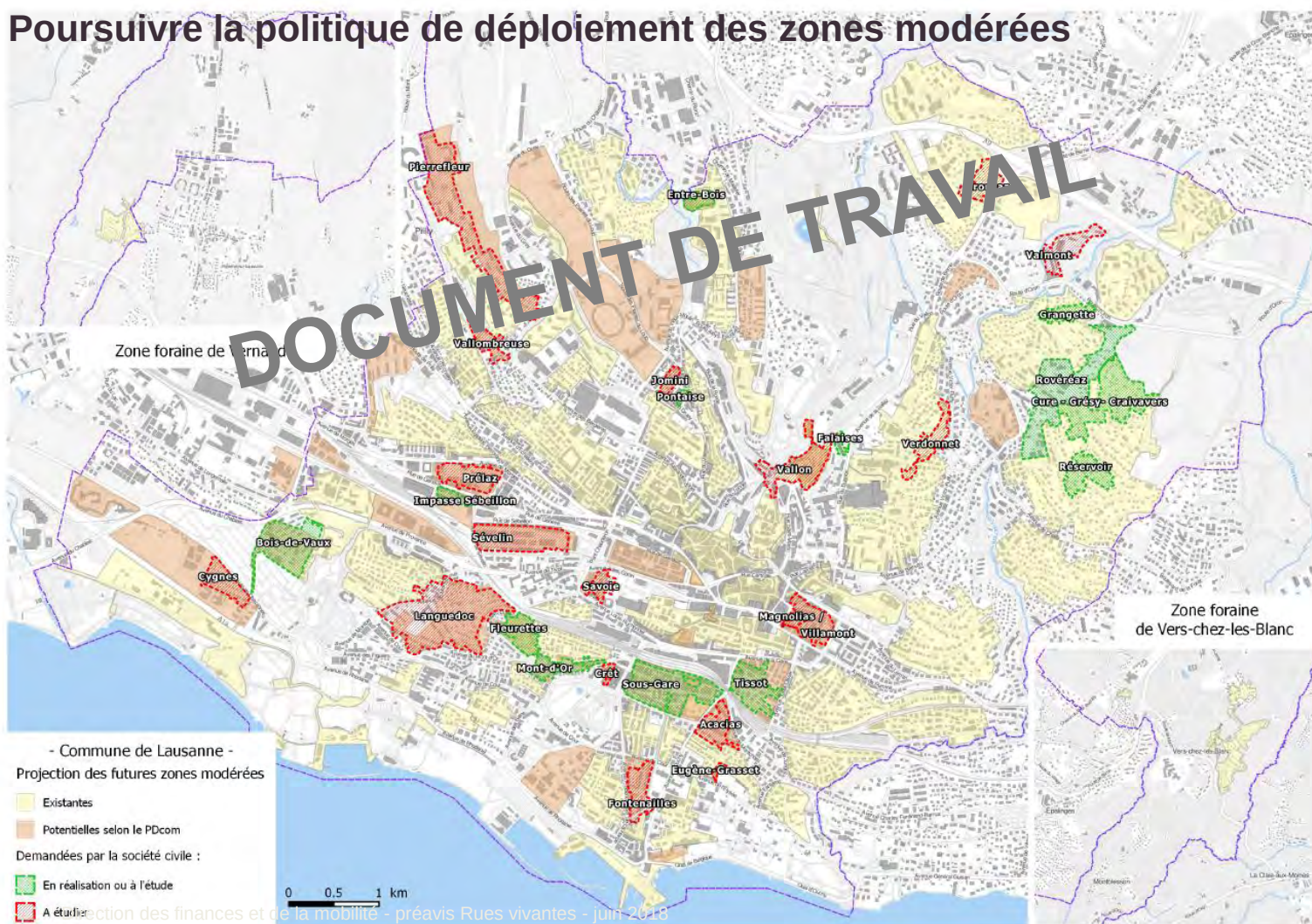


Quelques sites déjà identifiés :



Poursuivre la politique de déploiement des zones modérées

DOCUMENT DE TRAVAIL



Mettre en valeur des « micro-espaces » dans les quartiers



Exemple de « micro-espace » à l'avenue de la Gare

Quelques sites déjà identifiés :



Montelly



Mon-Repos

Sécuriser et valoriser les parvis des écoles



Exemple de parvis d'école à Turnweg, Berne

Quelques sites déjà identifiés :



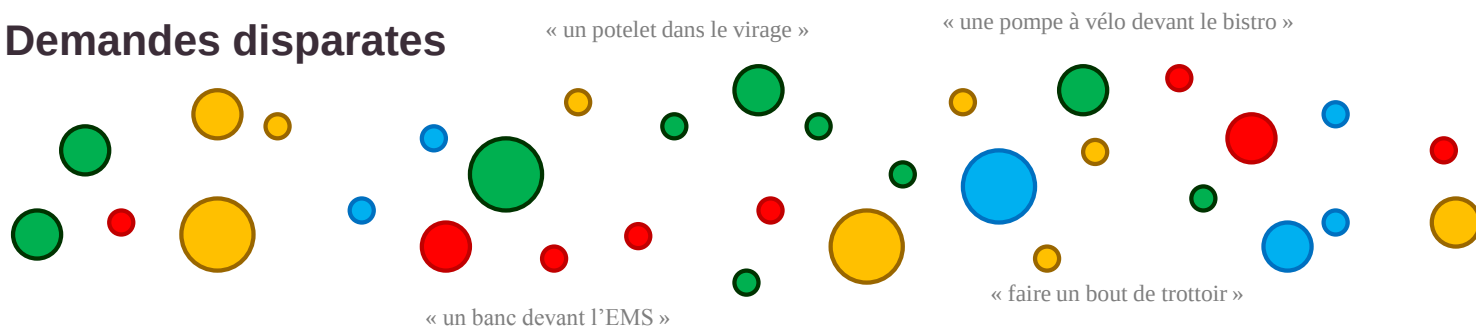
Ch. de Renens (collège de Prélaz)



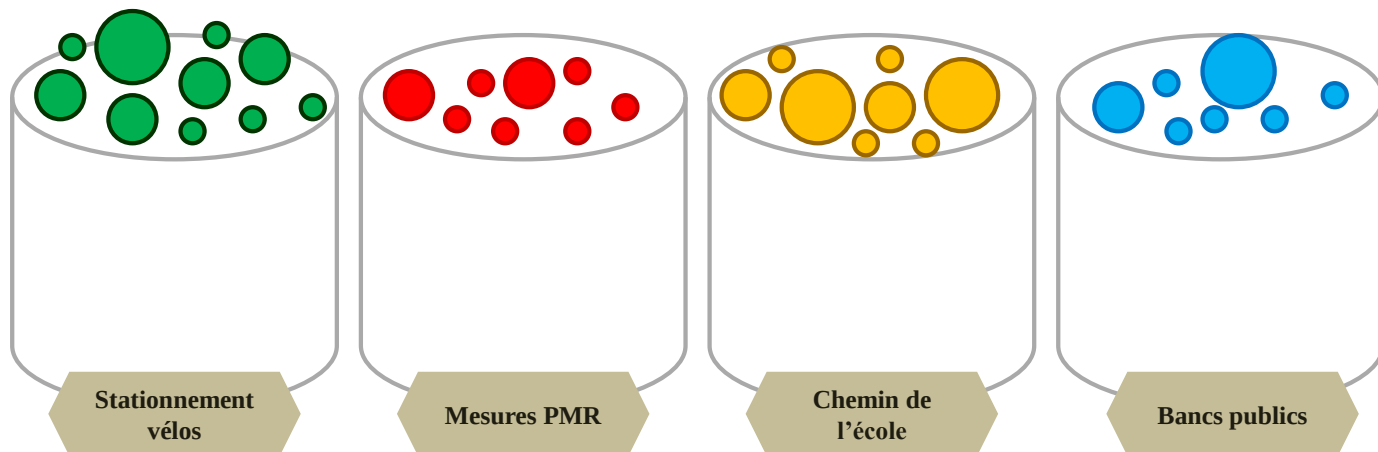
Ch. des Magnolias (Collège de Villamont)

3 – Répondre aux sollicitations courantes de la population

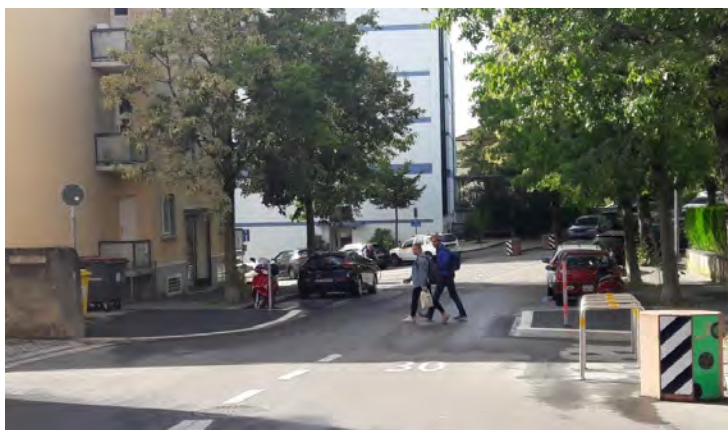
Demandes disparates



Campagnes annuelles ou bi-annuelles



3.1 – Mesures en faveur des piétons



3.2 – Mesures en faveur des cyclistes



Mesures sur le chemin de l'école

Quelques sites scolaires où des demandes ont été formulées pour 2018 :



Collège de Chailly



Collège de Floréal



Collège de Pierrefleur



Collège de Beaulieu



Institut de Lavigny



Collège de la Sallaz

3.4 – Accompagnement de chantiers privés



4.1 – Monitoring des actions et communication à rafraîchir



Compteur « piétons »



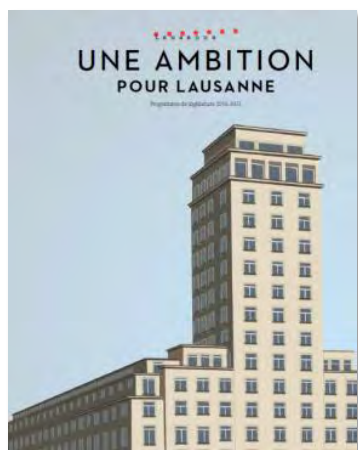
Communication sur les zones modérées à rafraîchir

Pistes de réflexion pour une stratégie des espaces publics lausannois

synthèse pour la commission 50 du préavis « Rues vivantes »

Direction des finances et de la mobilité
Service des routes et de la mobilité

Une ambition forte du programme de législature...



DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

- 1 Requalifier les espaces libérés par le trafic individuel et développer de nouvelles zones piétonnes, y compris dans les quartiers.
- 3 Développer une politique d'aménagement qui combine des interventions rapides, légères et éphémères dans l'espace public avec des réflexions urbanistiques à plus long terme, à l'instar par exemple de ce qui a été fait à la Riponne ou des projets en cours au Vallon.

POSTULAT

Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public

Si les priorités politiques de la précédente législature étaient notamment la sécurité, la petite enfance, le logement ou les infrastructures sportives et culturelles, force est de constater que la requalification de l'espace public ne semblait malheureusement que marginalement en faire partie. L'objectif du présent postulat est donc de remettre l'espace public au cœur de l'agenda politique, afin d'offrir une plus-value à l'ensemble des lausannoises et des lausannois en ces années de grands projets et d'importantes densifications.

L'espace public, soit l'ensemble des espaces ouverts accessibles au public, constitue un lieu essentiel de rencontre, de convivialité et de socialisation. Si sa vocation se doit d'être différenciée en fonction du contexte dans lequel il se trouve, la qualité de l'espace public impacte indiscutablement la qualité de vie des habitants et des usagers de la ville.

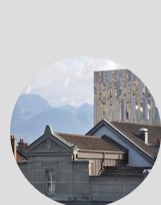
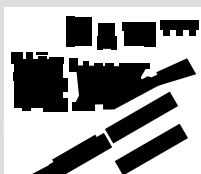
Lausanne peut aujourd'hui être fière de ses grands parcs urbains et a également la chance de

...et une attente exprimée par le Conseil communal

Pourquoi une stratégie ?



L'espace public est une pièce du « puzzle urbain »



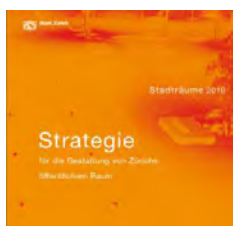
les « pleins »



les « vides »



les « réseaux »



L'espace public est partout

De la rue de quartier au pied de la Cathédrale, tous les espaces ouverts librement au public font partie de l'espace public



Räumlich gefasste Grünanlagen



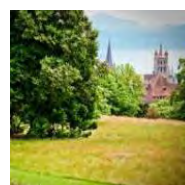
Räumlich offene Grünanlagen



Plätze



Espaces verts fermés



Espaces verts ouverts



Places



Verkehrsknoten



Strassen



Wege



Interfaces de transport



Rues



Chemins



Brücken



Unterführungen



Haltestellen



Ponts



Passages inférieurs



Quais tp

L'espace public est capable d'évoluer



Boston



New York



ressources photo : engineersphoto.le, inhabitat.com

L'agencement, les programmes, la qualité d'un espace public sont le fruit d'un travail technique soutenu par une volonté politique et des ressources financières. Ces trois composantes sont indispensables

L'espace public ne se conçoit pas selon une recette unique :

Pour un programme donné, les réponses en matière d'aménagement sont multiples

Trois « rues du Midi » à Lausanne, Genève et Sion



Trois « places de la Gare » à Lausanne, Strasbourg et Berne



ressources photo :
lausannemaville.canalblog.com,
resto-rang.ch, vlp-aspan.ch,
letemps.ch, aeamesp.org.br,
tuchschmid.ch

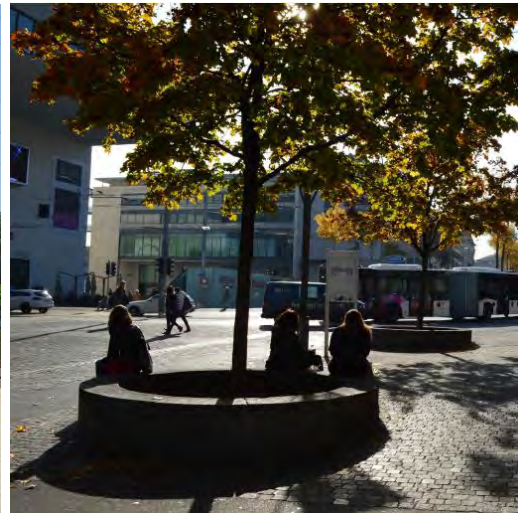
L'espace public n'est pas toujours « exceptionnel »



Zurich



Bussigny



Fribourg

Les espaces publics ordinaires, du quotidien, de petite échelle, méritent aussi qu'on s'y intéresse

Qu'est-ce qu'un « espace public de qualité » ?



Combien coûte un espace public ?

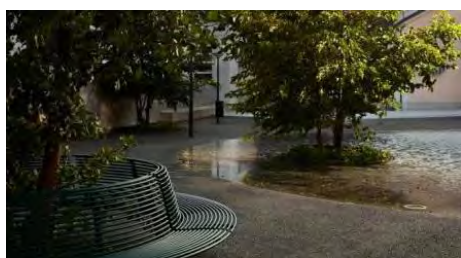
L'espace public n'est pas gratuit

mesures correctives,
aménagement ciblés,
aménagement light ...

réaménagement de l'espace public,
requalification routière, ouvrages de franchissement...

espaces publics emblématiques, ouvrages
ou infrastructures complexes...





Vernayaz (VS) place du centenaire Fr. 326.-/m²



Delémont (JU) ruede 23 juin Fr. 534.-/m²



St-Gall (SG) Gallusplatz Fr. 921.-m²



Gland (VD) Place de la Gare Fr. 412.-/m²



Genève (GE) place du Vélodrome Fr. 658.-/m²



Genève (GE) Place Simon-Goulart Fr. 1'108.-/ m²



St-Imier (BE) centre-ville Fr. 440.-/m²

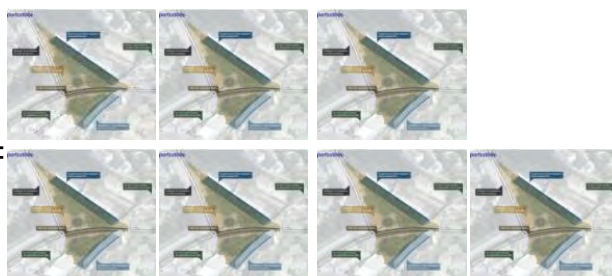
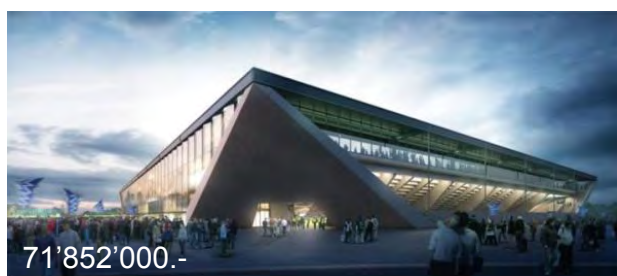


Sion (VS) place M.Zermatten Fr. 787.-/ m²



Zurich (ZH) Sechseläutenplatz Fr. 1'000.-m²

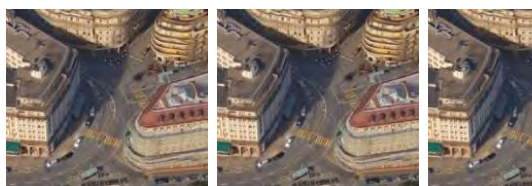
L'espace public n'est pas l'objet public le plus onéreux



=



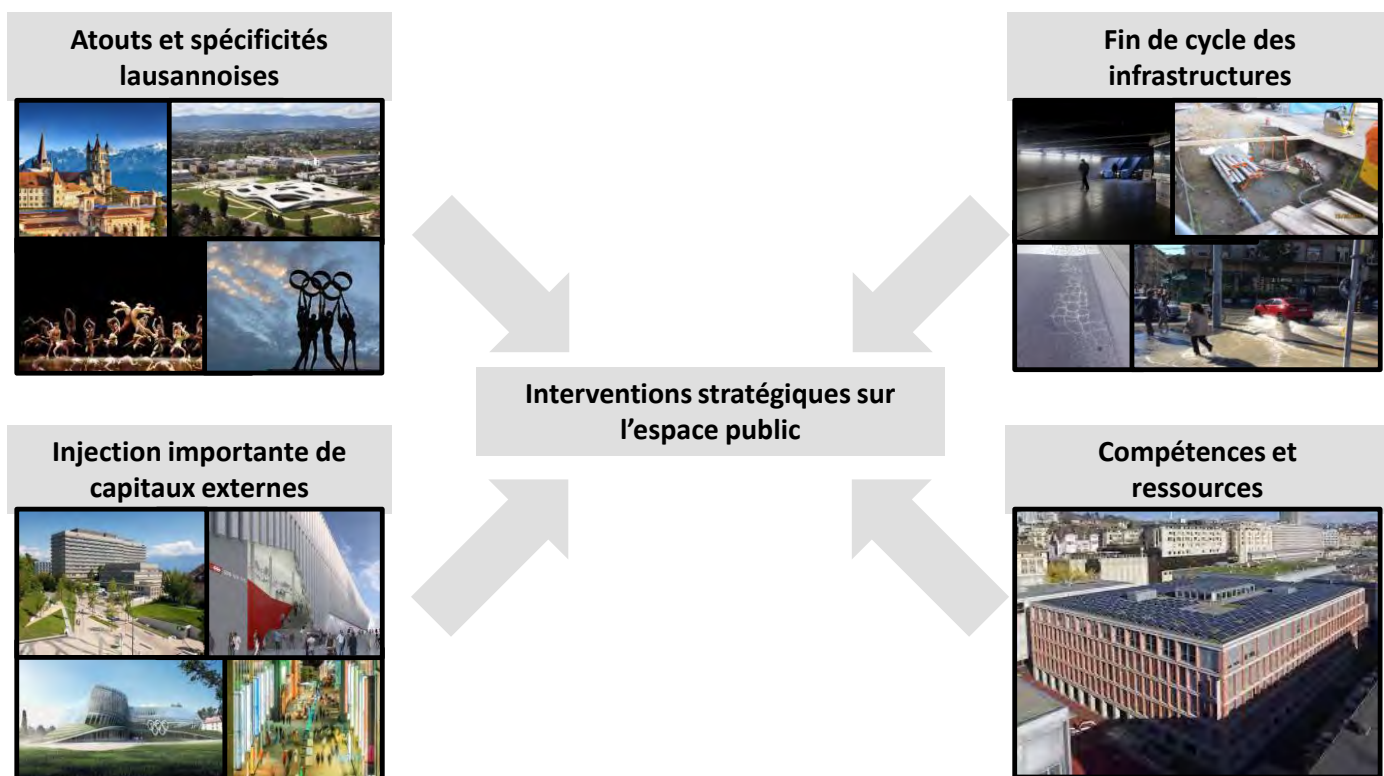
=



1 stade de la Tuilière = 7 places du Tunnel
1 théâtre de Vidy = 1 requalification de la Cité
1 cinéma Capitole = 2.5 places Benjamin-Constant

Quels sont les espaces publics sur lesquels agir en priorité ?

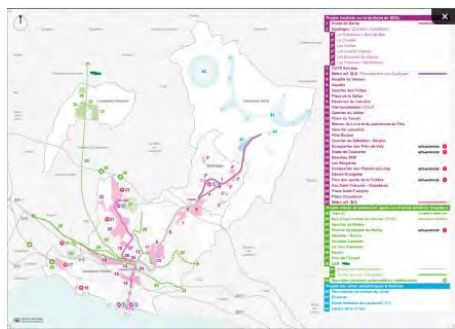
Une convergence de facteurs qui représentent une opportunité historique



Un cadre légal défini par les planifications supérieures



PALM

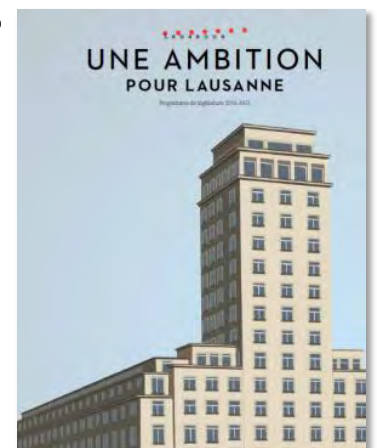


SDCL

Direction des finances et de la mobilité - Service routes et mobilité - Stratégie des espaces publics – juin 2018

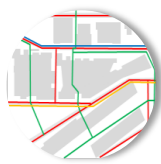


PD-COM



Programme de législature





Les futures **infrastructures de transport** peuvent se lire comme le fil conducteur d'une stratégie des espaces publics lausannois.



Elles relient entre eux les **quartiers** existants, nouveaux ou en mutation, ainsi que les grands équipements et sites **emblématiques**.



Elles s'inscrivent dans des **entités géographiques** homogènes.



Elles traversent des espaces publics aux **ambiances** différenciées et contribuent à les modifier positivement ou négativement.



Elles sont **planifiées financièrement** et bénéficient d'un soutien cantonal et/ou fédéral.



... Et une lecture du territoire qui permettent d'identifier des sites stratégiques d'intervention sur le territoire lausannois

Quels *programmes* pour ces grands sites d'intervention ?

De grandes familles d'objectifs qui se traduisent dans l'espace public



Angers

mobilité durable



Nashville

lien social et demande sociale



Montréal

activité économique



Oslo

identité, patrimoine



Odense

sécurité

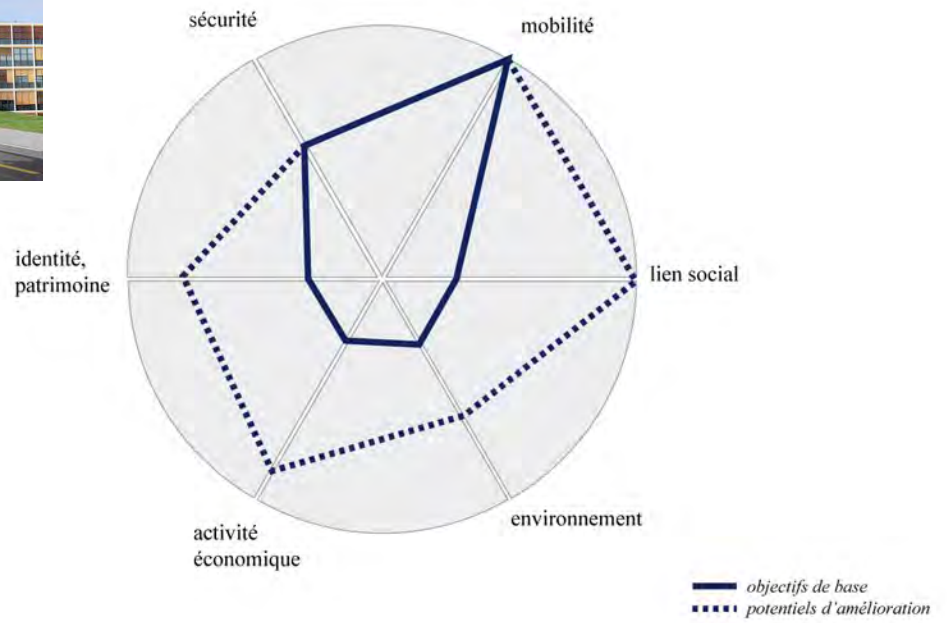


Seoul

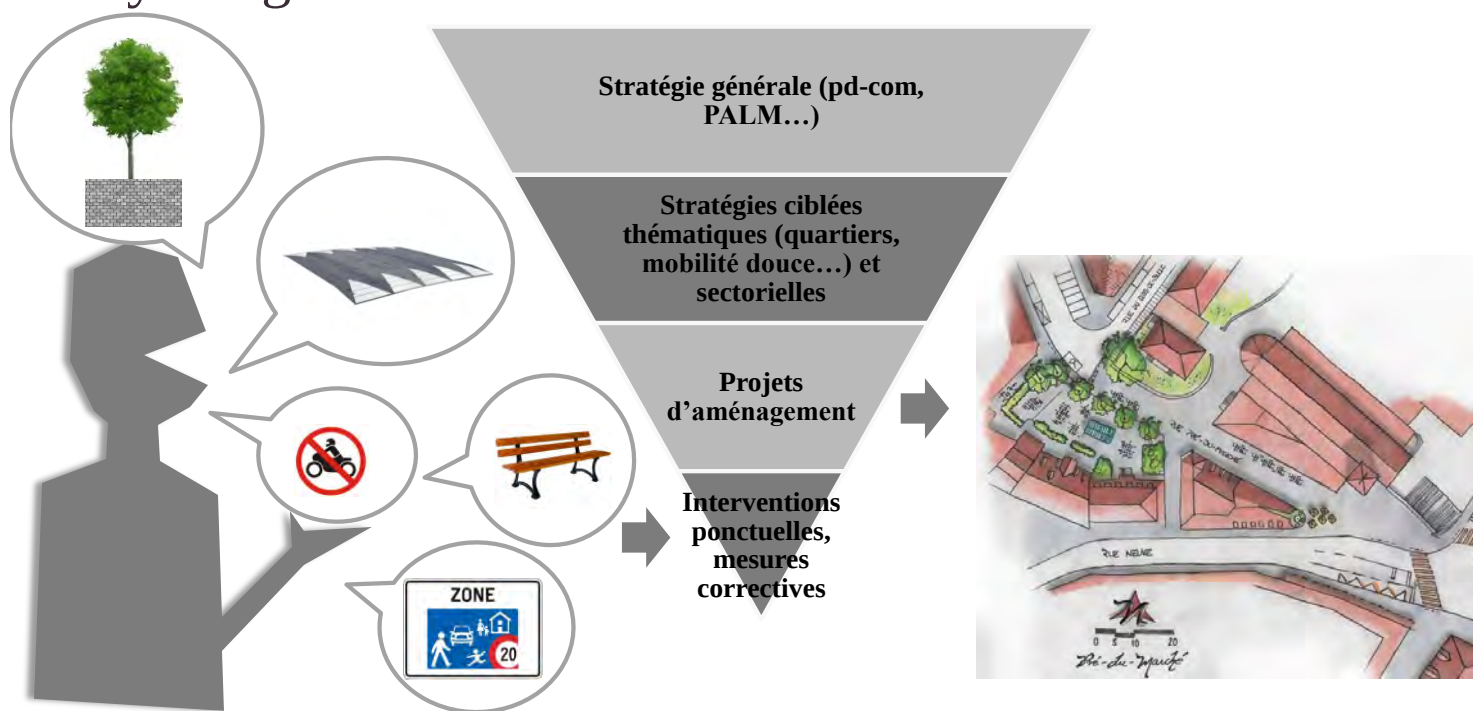
environnement



AFTPU



Des niveaux d'intervention à définir en fonction des objectifs en y intégrant les sollicitations



En synthèse

Quatorze pièces de territoire avec des enjeux en matière d'espace public pour lesquelles il s'agira de :

- Définir des **objectifs** en matière d'espaces publics et des **niveaux d'intervention** à définir pour chaque site
- S'intégrer dans les **processus** d'urbanisation, de mobilité, etc. déjà engagés
- Confirmer les **opportunités de financement** et leur étalement dans le temps

→ Des propositions de **priorisation** des projets d'espace public

Conclusion

- Pistes pour un outil de pilotage pour la stratégie des espaces publics
- Moyens importants au PI sur deux législatures
- Différents acteurs concernés : planification URB, aménagements RM+SPADOM
- Priorisation à effectuer dans une vision globale stratégique